

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04693 Numéro SIREN : 810 027 508 Nom ou dénomination : AAP FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 80390



20190803902018

DATE DEPOT : 31/07/2019

N° DE DEPOT : 80390

N° GESTION : 2015B04693

N° SIREN : 810027508

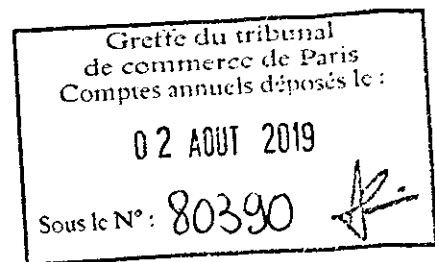
DENOMINATION : AAP FRANCE

ADRESSE : 18 rue La Boétie 75008 Paris

MILLESIME : 2018

.

AAP FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 18 Rue de la Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 810 027 508



PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

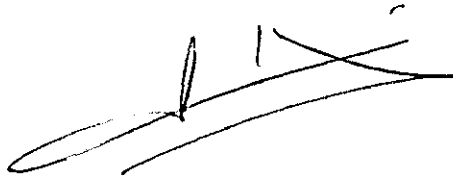
L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à (489.000) euros au poste de :

- Report à Nouveau pour la totalité (489.000) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



①

BILAN — ACTIF

CERTIFIÉ COMPTABLE
A L'ORIGINE

DGFIPI N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : AAP FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 18 Rue la Boétie 75002 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 8 1 0 0 2 7 5 0 2 0 0 0 1 1 N°ent ☐

				Exercice N clos le	
				[31/12/2019]	
		Item	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	8 791 821	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	39 288	
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 388 905	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	589 083	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	15 596	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 227	
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 825 920	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CV	10 825 920	

Révisions : 1, Dont dont au bil :	2, Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		3, Part à plus d'un an :	CR	
Classe de réserve de provision :	Immob. fin. nettes	Stocks		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGF-IP N° 2051-SD 2019

Destination du poste		Montant		Nature	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) : Dont verse ☐ (15) ☐ (16) ☐	DA	10 825 920		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB			
	Écart de réévaluation (2) : Dont en déduction ☐ (17) ☐	DC			
	Réserves légales (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) : (Dont en déduction de moins-values ☐ (18) ☐	DI			
	Autres réserves : (Dont réserve relative à l'achat d'immobilisations d'artistes vivants ☐ (19) ☐	DG			
	Report à nouveau	DH	11 302 432		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	659 020		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DI	11 721 432			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DV			
	Avances conditionnées	DW			
	TOTAL (II)	DG			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DY	10 000		
	Provisions pour charges	DZ			
	TOTAL (III)	DR	10 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DI			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DE	6 447 524		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ (6) ☐	DV	6 034 505		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	108 835		
	Dettes fiscales et sociales	DZ	6 543		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA			
	Autres dettes	EB			
Compte régularisé	EC				
Produits constatés d'avance (4)	ED				
TOTAL (IV)	EC	12 597 413			
Écart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 825 920			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	12 597 413			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	78			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DOGP N° 2052-SD 2019

Exemples d'admission : article 31 A
et 31 B du code de commerce

Désignation de l'entreprise : AAP FRANCE		Néant ☐	
		1 service N	
		France	Exportations et les rattachés intra-communautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB
	Production vendue { biens * services *	FD	FE
		FG	64 435
	Chiffres d'affaires nets *	FI	64 435
	Production stockée *		
	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		
	Autres produits (1) (11)		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)		FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		FS
	Variation de stock (marchandises) *		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DÉDUCTION D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	
	Autres charges (12)	GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (11)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - II)		GG	(220 177)
Produit ou charge	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM
	Différences positives de change		GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO
Total des produits financiers (V)		GP	574
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR
	Différences négatives de change		GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT
Total des charges financières (VI)		GU	281 368
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(280 795)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	(500 972)

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGUP N° 2053-SD 2019

Description de l'entreprise : <u>ASST ESPRIMO</u>		N° : <u>0000000000</u>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 971
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels * (VII)	HD	11 971
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6707)	HG	
	Total des charges exceptionnelles * (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 971
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		II	
Impôts sur les bénéfices *		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	76 520
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IN	505 920
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IO	(429 400)
REVENUS	(1) Dont produits nets produits sur opérations à long terme	IO	
	(2) Dont {	IIY	
		IIJ	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs à détailler au 8 ci-dessous	IIH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)	IIK	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 ci-dessus)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A5		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe)	Exercice N		
REGULARISATIONS DIVERSES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		11 971	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : AAP FRANCE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		
								Consolidées et ajustées au bilan politique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, reports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KE			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I,9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KI		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				RG		SM		SI			
	Autres participations				RU		SV		SW			
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				II		IU		IV			
	TOTAL IV				IQ		IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG		OII		OJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par versement de poste à poste				par cession ou dépréciation ou par service en résultant d'une mise en équivalence						
		1				2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		EW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LN		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				II		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers				IU		MM		MIN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL		OM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent compléter ce tableau à leur déclaration (passif net y compris l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle).

Désignation de l'entreprise : SAE - 5021076

N°art : N°

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) - (3)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAL						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Conformément à l'article 55 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise AAP FRANCEN° d'ent. 13

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Vérgement (dotations et reprises) de l'exercice		Diminution des amortissements affectés aux éléments sortis de l'exercice et à l'étranger		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		IL		IM		IX	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PI		PI		PIG		PII	
Terreins		PI		PI		PIK		PI	
Constructions	Sur sol propre	PIM		PIX		PIO		PIQ	
	Sur sol d'autrui	PIR		PIS		PII		PIU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PIV		PIW		PIX		PIY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PIZ		QIV		QIB		QIC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QID		QIE		QIF		QIG	
	Matériel de transport	QIH		QII		QIJ		QIK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QIL		QIM		QIN		QIO	
	Emballages récupérables et divers	QIP		QIR		QIS		QIT	
	TOTAL III	QU		QV		QIX		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN		UP		UQ		UR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode de provision	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode de provision	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	A0	A1	A2	A3	A4	A5	A6
Autres immobilisations incorporelles	A7	A8	A6	A7	A8	A9	A1
TOTAL II	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Terreins							
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. générales, agencements et aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	XL			XL			XL
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au 01/01	NW						
Total général au 31/12			Total général au 31/12 (NS + NT + NU)	NY	Total général au 31/12 (NW + NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Document communiqué en vertu
de la loi n° 62-514 du 5 mai 1962
relative au droit de accès à l'information.

Désignation de l'entreprise : <u>SAE - FRANCE</u>		N° : <u>0000000000</u>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour amortissement des immobilisations matérielles et immatérielles	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour amortissement du 237 bis A II *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TI	TN	TO
	Dont imputations exceptionnelles de 357	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 357 quinquies II du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TI
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties d'intérêts aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	6H	6I	6J	6K
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6L	6M	6N	6O
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH
	- financières	UI	UJ	UK	UL
	- exceptionnelles	UM	UN	UO	UP
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 35 II du CGI.

Désignation de l'entreprise				AAP FRANCE				Neant *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UN	39 288		39 288					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation titres ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * (CO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 385 988		1 385 988				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 918		2 918					
	Charges constatées d'avance	VS	1 227		1 227					
	TOTALUX		VI	1 429 420	VU	1 429 420	VV			
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	78		78					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 447 446			6 447 446				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	69 634		69 634					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	108 835		108 835					
Personnel et comptes rattachés		8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 548		6 548					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	5 964 872		5 964 872					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTALUX		VY	12 597 413	VZ	6 149 967		6 447 446			
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise: SAE PRAVITE		Formulaire de déclaration de IR (E)		N° de déclaration: 13		Année: 2013	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remboursement du travail de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR						
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WJ	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WF	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WI	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WE	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		RA	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		RE	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WI	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WE	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WI	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WE	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WI	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WE	
	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WI	Verges (hors versement de l'exploitant ou des associés entrepreneurs à l'IR)		WE	
Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 2 de l'imprimé 2023-07-05)							
Quote-part		WI	Quote-part		17		
Revenus et charges imposables	Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		
	Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		
	Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		
	Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		Revenus et charges imposables		
Frais de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT:		Intérêts excédentaires	SW	Intérêts excédentaires		SW	
		Intérêts excédentaires	SW	Intérêts excédentaires		SW	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de l'impôt au tonnage							
Résultat fiscal après imputation de l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I							
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *							
Revenus et charges à payer non déductibles antérieurement et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2-58 BSO cadre II)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions déduites	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15% (12,50% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0% - Imposées au taux de 19% - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts: ()				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts: ()				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	
	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	
	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	Investissements réalisés pour l'exercice		WJ	
Frais de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		Crédit dérogatoire par le report en arrière de déficit			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL III			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		Bénéfice (1 moins II)		XJ			
		Déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZI			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XI			
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XJ) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)				XN			

Designation de l'entreprise : <u>AAP FRANCE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 302 492
Déficits imputés (total lignes XB et XI, du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	1 302 492
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	489 000
Total des déficits restant à reporter (somme K6 - YJ)		YK	1 791 492
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne W1	ligne WC

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2019

Désignation de l'exercice : 2019 - 2019										N° de l'entreprise :		
CORACINS	Report à nouveau du résultat de l'exercice précédent au 1 ^{er} janvier de l'exercice en cours	00	(1 121 427)		AFFECTATIONS DES RÉSERVES	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent (cf. annexe 1)	01	(1 121 427)			Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	02				Dividendes	ZI					
	TOTAL I	03	(1 121 427)			Autres répartition	ZJ					
						Report à nouveau	ZK	(1 121 427)				
						TOTAL II	ZL	(1 121 427)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N°		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(préciser la prise en compte des biens et des crédits)					VR					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						VS					
	- Effects portés à l'actif et non échus						VT					
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS EXTERNS	- Subventions						XQ	112 571				
	- Locations, charges locatives et de contrepartie	(dont les charges locatives et de contrepartie sont supérieures à 100 000 €)					YI					
	- Personnel rémunéré à l'entreprise						SS	67 444				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rejets successifs)						YY					
	- Retractions d'honoraires, commissions et courtages						ST	22 533				
	- Autres comptes	(dont les autres comptes sont supérieurs à 100 000 €)					ZI	203 544				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YW					
IMPOS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVA						YZ	81 064				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont les autres impôts, taxes et versements assimilés sont supérieurs à 100 000 €)					YN	81 064				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YY	12 887				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YZ	32 361				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						OB					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						OS					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZK					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						XP					
	- Numéro de centre agréé *						- Filiales et participations : (liste au 2059-01 prévu par art. 48 II de l'ann. III au CGI)	Sous-codex 1	ZR	01		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 autres						RI					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JV			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 20 %	JM			Imputations	JN		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JV			Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 20 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous révoquez du régime de groupe : indiquez l'1 si société mère, l'2 si société filiale	II			N° SIRET de la société mère du groupe	II						

Ce tableau est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice et dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 N° 01 pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : AAP FRANCE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*					
1					
2					
4					
1					
5					
9					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
4						
1						
5						
6						
7						
8						
9						
1						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement réalisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)					
CABRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ②)						
CABRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ③)						
CABRE C : autres plus-values taxable (19 %)						
		(A)	(B)			(C)

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

[illegible]

Formulaire d'information n° 323
du 1^{er} janvier 2019 relatif aux impôts

Désignation de l'entreprise : AAP FRANCE

Néant ☒

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2.	
Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à 219 J bis du CGI) 3.	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à 219 J bis du CGI) 4.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme	N-1		
Moins-values nettes à long terme	N-2		
Moins-values nettes à long terme	N-3		
Moins-values nettes à long terme	N-4		
Moins-values nettes à long terme	N-5		
Moins-values nettes à long terme	N-6		
Moins-values nettes à long terme	N-7		
Moins-values nettes à long terme	N-8		
Moins-values nettes à long terme	N-9		
Moins-values nettes à long terme	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col (J+K+L)+F-G-H
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies) du CGI	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies) bis du CGI	A 15 % ou A 16,5% (2)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme	N-1					
Moins-values nettes à long terme	N-2					
Moins-values nettes à long terme	N-3					
Moins-values nettes à long terme	N-4					
Moins-values nettes à long terme	N-5					
Moins-values nettes à long terme	N-6					
Moins-values nettes à long terme	N-7					
Moins-values nettes à long terme	N-8					
Moins-values nettes à long terme	N-9					
Moins-values nettes à long terme	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices antérieurs à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : <u>SAE - EPR 2019</u>		N°com : <u>0</u>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		lignes à 10 "	lignes à 15 "	lignes à 18 "	lignes à 19 "	lignes à 25 "
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5		
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise: AAP FRANCENéant ☐ *Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

YP

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

64 435

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

TOTAL 1 OX 64 435

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

97 157

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

TOTAL 2 OM 97 157

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

ON

98 050

Variation négative des stocks

OO

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

192 656

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ 290 706

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3) OG (129 114)

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA (129 114)

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ XChiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX

64 435 Effectifs au sens de la CVAE *

 EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

 HX

Période de référence

 GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation

 HR / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Sémin

[illegible]DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 225 FRANCH

ADRESSE (voir) 15 rue de la République 13001

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
---	----	--	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4
---	----	--	----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénoms
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 81002750800011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AAP FRANCE

ADRESSE (voie) 18 Rue la Boétie

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

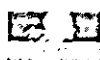
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

Adresse du siège social

SIRET 3 10 0 2 7 5 0 0 0 0 1 Mét :

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales : désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

B ACTIVITÉ

Activités exercées

SIRET

Si vous avez changé d'activité cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 15%

Autres PV imposables à 15%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 233 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

14 rue de la République

Tél 0147100344

Tél

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date:

17032019

Lieu:

PARIS

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Qualité et nom du signataire:

Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁴⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 519 A) du Code général des impôts

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise ASB FRANCE

du

Adresse 14 Avenue de France - 75008 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAL

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018... (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2018... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À PARIS, le 17/03/2019	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

AAP France

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

AAP France

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société AAP France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAP France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

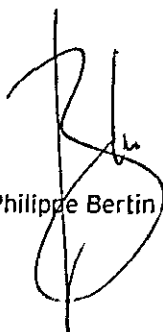
il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres


Jean-Philippe Bertin

AAP FRANCE

18 Rue la Boétie
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2018 au 31/12/2018



CONSEIL
AGRI MANAGEMENT GESTION CONSEIL

AAP FRANCE

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 791 821		8 791 821	8 694 664	97 157
Avances et acomptes versés sur commandes	39 288		39 288	12 000	27 288
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	2 918		2 918	2 918	
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 385 988		1 385 988	1 394 021	- 8 033
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	589 083		589 083	588 582	501
Disponibilités	15 596		15 596	22 566	- 6 970
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 227		1 227	1 191	36
TOTAL (II)	10 825 920		10 825 920	10 715 941	109 979
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 825 920		10 825 920	10 715 941	109 979

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 302 492	-802 217	- 500 275
Résultat de l'exercice	-489 000	-500 275	11 275
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 781 493	-1 292 492	- 489 001
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	10 000		10 000
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	10 000		10 000
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 447 446	6 447 446	
. Découverts, concours bancaires	78	45	33
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	69 634		69 634
. Associés	5 964 872	5 501 113	463 759
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 835	25 720	83 115
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 548	34 109	- 27 561
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	12 597 413	12 008 434	588 979
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 825 920	10 715 941	109 979

AAP FRANCE

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	64 435		64 435	10 000	54 435	544,35
Chiffres d'affaires Nets	64 435		64 435	10 000	54 435	544,35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits		0				
Total des produits d'exploitation (I)		64 435	10 000	54 435	544,35	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)		-97 157	-117 163	20 006	17,08	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		87 157	117 163	- 30 006	-25,61	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes		203 548	133 547	70 001	52,42	
Impôts, taxes et versements assimilés		81 064	96 049	- 14 985	-15,60	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges		10 000		10 000	N/S	
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)		284 612	229 596	55 016	23,96	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-220 177	-219 596	- 581	0,26	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés		574	684	- 110	-16,08	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		574	684	- 110	-16,08	
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées		281 368	281 363	5	0,00	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		281 368	281 363	5	0,00	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-280 795	-280 679	- 116	0,04	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-500 972	-500 275	- 697	0,14	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 971		11 971	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	11 971		11 971	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 971		11 971	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	76 980	10 684	66 296	620,52
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	565 980	510 960	55 020	10,77
RESULTAT NET	-489 000	-500 275	11 275	2,25
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

AAP FRANCE

Annexes Legales 19

Annexes Legales 19

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 10 825 919,91 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -489 000,47 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

AAP FRANCE

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- Et modifié par le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges		10 000		10 000
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions		10 000		10 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL		10 000		10 000
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		10 000		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

AAP FRANCE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	39 288	39 288	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 385 988	1 385 988	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 918	2 918	
Charges constatées d'avance	1 227	1 227	
TOTAL GENERAL	1 429 420	1 429 420	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	78	78		
- plus d'un an	6 447 446		6 447 446	
Emprunts et dettes financières	69 634	69 634		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 835	108 835		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	6 548	6 548		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 964 872	5 964 872		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	12 597 413	6 149 967	6 447 446	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				